Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 26 (1893)

Artikel: Vinet et l'autorité en matière de foi

Autor: Godet, G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-379539

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VINET ET L'AUTORITÉ EN MATIÈRE DE FOI

PAR

G. GODET

On l'a tant répété depuis quelques années que beaucoup ont fini par le croire et qu'aux yeux de plusieurs c'est devenu un axiome : l'école dite « nouvelle » est la légitime pour ne pas dire l'exclusive héritière de Vinet, et la théologie « indépendante, » la « théologie de la conscience, » comme elle s'intitule, est la continuation directe de l'œuvre théologique de ce grand homme. Il est donc entendu que seuls les adeptes de cette tendance ont le droit de se réclamer de son nom et sont les interprètes fidèles de sa pensée.

Il vaudrait pourtant la peine de vérifier ces assertions et d'examiner si d'autres n'auraient point peut-être autant qu'eux, ou même plus qu'eux, le droit de se dire les disciples de ce Maître sur les traces duquel chacun voudrait marcher.

C'est là la question que je me suis posée et que je vais aborder, d'une manière nécessairement sommaire et incomplète, dans ces pages.

I

Relevons d'abord quelques assertions de la « nouvelle école. »

« La nouvelle école, écrit M. Paul Chapuis, ne se rattache point à une thèse d'ordre spéculatif. Elle n'a dans ses prémisses qu'un dogme, qui explique tous les autres et détermine ses

allures : elle affirme la souveraineté absolue de la conscience ; elle croit au devoir[1]. »

Nous pourrions observer que cette affirmation ne caractérise pas suffisamment la « nouvelle » école, puisque dans l'école évangélique aussi on s'accorde à reconnaître dans la conscience morale le seul fondement inébranlable de la certitude chrétienne et même de toute certitude. Mais n'insistons pas.

« Nos luttes ont eu pour effet depuis quarante ans — ainsi s'exprime M. le professeur Astié — de mettre toujours plus en présence deux esprits exclusifs l'un de l'autre : l'école autoritaire, prétendant éclairer le soleil par une lumière qui lui serait extérieure et supérieure, et l'école spiritualiste, ne s'inclinant que devant l'autorité intrinsèque de la vérité religieuse et morale, seule en état de conférer à l'autorité extérieure une valeur relative[2]. »

« Ce manifeste, dit-il encore à propos d'un travail sur l'autorité dû à la plume d'un représentant connu de la théologie évangélique[3], ce manifeste est une tentative de nous ramener à cette heure d'affolement (le lendemain de la démission Scherer) où le public religieux des pays de langue française, manquant de toute expérience théologique, dans un instant de surprise et d'effroi, se laissa entraîner par la coalition des diverses espèces du genre intellectualiste... à prendre une attitude hostile contre le démissionnaire, qui représentait en somme les droits et les aspirations du spiritualisme chrétien, déjà victorieusement proclamé par Pascal et Vinet[4]. »

Que faut-il penser de l'usage fait ici du nom de Vinet ? Cela revient à demander : de quel côté serait-il aujourd'hui ? du côté des penseurs qui prennent le titre de spiritualistes, qui veulent et prétendent être les théologiens de la conscience, ainsi qu'ils nous l'affirment, — ou du côté des théologiens évangéliques, qu'on qualifie couramment « intellectualistes, » « autoritaires, » et qui, n'ayant évidemment rien compris à

[1] *Evangile et Liberté*, 1er avril 1892.

[2] Thèses de Chexbres (31 août 1891), thèse IV.

[3] M. F. Godet.

[4] Thèses de Chexbres, thèse II.

l'œuvre de Vinet ni rien appris de lui, ne sont occupés qu'à restaurer les formules du passé et à rafraîchir tant bien que mal une dogmatique surannée ?

Laissons Vinet répondre lui-même.

II

On applique aux théologiens de l'école évangélique l'épithète peu agréable d'intellectualistes parce qu'ils croient encore qu'il y a des vérités révélées dans l'Ecriture et qu'ils attribuent à la doctrine une importance fondamentale pour la vie. Que dira-t-on de Vinet, dont certaines assertions sur ce sujet seraient peut-être jugées excessives par les partisans de la théologie évangélique ? Il écrit : « Le christianisme est une doctrine ; » il ajoute, il est vrai : « c'est de plus un fait et une vie[1]. » Mais il déclare nettement qu'accepter la morale évangélique en laissant de côté le dogme, « c'est vouloir transplanter un arbre séparé de ses racines[2]. » Il écrit encore : « La foi du chrétien trouve dans l'ensemble de la révélation évangélique trois objets distincts : des vérités métaphysiques, des vérités historiques et des vérités morales... Les vérités purement métaphysiques sont inconcevables ; pour les admettre il faut de la soumission[3]. »

Si l'on veut se rendre compte de l'importance que Vinet attache à la doctrine, il faut l'entendre parler du dogme qui est à ses yeux le centre du christianisme, celui de l'incarnation. Voici comment il s'exprime dans l'un des derniers articles qu'il ait écrits, à propos des conférences du pasteur Jacques Martin sur la Rédemption : « La divinité du Christ est confessée dans son livre ; mais en admettant cette doctrine, l'auteur n'en fait pas tout l'usage qu'il en devrait faire, dans l'intérêt de la cause. La divinité du Christ, l'incarnation est le christianisme lui-même, et il est assez clair qu'elle ne saurait être rien de moins. ...Que Dieu ne soit plus en Jésus-Christ personnellement,

[1] *Nouveaux discours sur quelques sujets religieux* (1841), p. 288.

[2] *Esprit de Vinet*, I, p. 89.

[3] *Ibid.* p. 355.

substantiellement, l'intelligence de la croix nous échappe, et l'édification, peut-être, fait place au scandale. Mais un Dieu qui est amour m'explique un Dieu qui meurt, et un Dieu qui meurt est le seul Dieu auquel l'humanité puisse croire. Elle n'en veut point d'autre, elle n'en aura point d'autre. » Il ajoute : « Ce mystère, bien loin de nous mettre à l'étroit, nous met au large, et plût à Dieu qu'il ait la foi de notre cœur au même degré qu'il a l'adhésion de notre entendement. » Et encore : « Les théologiens ont moins d'instinct que le peuple, mais les théologiens furent peuple à Nicée, et les héritiers immédiats de leur doctrine furent, à notre avis, quelque chose de mieux que les martyrs d'une diphtongue [1]. »

Le dogme de la divinité essentielle de Jésus-Christ avait donc aux yeux de Vinet une importance capitale, et non point seulement théologique, mais religieuse. « Ce n'est pas, observe avec raison M. le professeur Doumergue, le seul point capital sur lequel les *Vinétistes* enseignent le contre-pied de ce qu'a enseigné Vinet [2]. »

Voici encore sur l'importance fondamentale de la doctrine un passage caractéristique emprunté non à la période où Vinet subissait l'influence de la dogmatique du Réveil, mais aux dernières leçons qu'il a prononcées dans l'hiver qui précéda sa mort : « Une religion qui n'enseigne pas n'est pas une religion, et par enseignement nous entendons la communication de vérités importantes sur les rapports de Dieu et de l'homme [3]. »

On voit avec quelle raison M. Astié a prétendu que Vinet, dans la dernière partie de sa vie, avait modifié ses vues antérieures sur l'importance vitale du dogme [4].

Cette portée décisive que Vinet n'a pas cessé, jusqu'à la fin,

[1] (Allusion au fameux iota de *homoiousios*.) *Semeur*, 28 octobre 1846. — En regard des assertions ci-dessus de Vinet, mettre la thèse XVIII de M. Astié, qui oppose le « doctrinarisme métaphysique systématisé » inauguré par le concile de Nicée à la piété vivante qui a suffi aux premiers chrétiens pour triompher de la société antique.

[2] *L'autorité en matière de foi et la nouvelle école*, p. 226.

[3] *Nouvelles études évangéliques*, 2e édition, p. 343.

[4] *Encyclopédie des sciences religieuses*, XII, p. 1120 et suiv.

d'attribuer à la doctrine, a frappé, et d'une manière désagréable, des critiques indépendants de tout préjugé, orthodoxe ou anti-orthodoxe, comme M. Gabriel Monod qui écrit : « Vinet insiste avec une persistance presque blessante sur l'absolue solidarité de la morale chrétienne et du dogme chrétien. On se demande s'il est bien sage d'exiger avec cette insistance de ceux qui ont accepté ses prémisses morales... qu'ils admettent aussi des dogmes que leur raison repousse ? N'est-ce pas risquer de les écarter à jamais de la morale chrétienne en même temps que de la doctrine chrétienne [1] ? »

III

La « nouvelle école » parle fort dédaigneusement des preuves historiques du christianisme ; ce sont les « intellectualistes » qui « demandent en vain aux miracles, au témoignage extérieur ou surnaturel » une certitude qui ne peut être obtenue que sur une voie morale, « plaçant ainsi le peuple chrétien, contrairement à la méthode protestante, sous la dépendance des savants et des experts [2]. » Il n'y a, selon les représentants de cette école, d'autre preuve du christianisme que la preuve morale reposant sur la concordance entre l'Evangile et les besoins de la conscience. Et en cela très spécialement ils pensent être les vrais successeurs de Vinet.

Je crains qu'ici encore Vinet ne coure le risque de se faire classer parmi les intellectualistes incorrigibles. Sans doute, il écrivait en 1836 à M. Lutteroth que la preuve morale du christianisme, tirée de la « convenance intime de l'Evangile avec la nature et la vie, » s'était « rendue maîtresse de sa vie intellectuelle » au point « d'être, si l'on veut, mon idée fixe [3]. » Mais est-ce à dire qu'il eût, avec ses soi-disant héritiers d'aujourd'hui, taxé d'intellectualisme quiconque attache du prix aux preuves extérieures, au témoignage historique, et attribue encore aux

[1] *Revue chrétienne*, 1891, p. 168.

[2] Astié, Thèses de Chexbres, thèse VI.

[3] E. de Pressensé, *A. Vinet d'après sa correspondance inédite avec H. Lutteroth*, p. 245.

miracles une valeur apologétique ? Vinet ne s'est pas lassé de développer la preuve morale et de la présenter comme la seule décisive, la seule qui puisse, au besoin, tenir lieu de toutes les autres. Il n'en a pas moins envisagé les preuves historiques comme solides, utiles et même nécessaires.

Dans un de ses plus anciens morceaux sur Pascal il développe avec étendue la preuve tirée de la résurrection de Jésus-Christ, résumée en quelques lignes par Pascal, pour conclure à l'autorité divine des apôtres et de leurs écrits, « et cela, remarque-t-il, par une série de déductions fort simples qui ne le cèdent en liaison et en clarté à aucune de celles sur lesquelles reposent nos convictions les plus fermes et auxquelles nous rattachons avec le plus de confiance les déterminations de notre volonté. » Et il ajoute que cet exemple doit établir que, « pour constater l'authenticité d'une révélation, la raison est compétente[1]. »

Il expose néanmoins que « Pascal n'attribue pas aux preuves de la religion l'évidence des vérités mathématiques » et qu'il y a selon lui une autre voie, meilleure encore que celle du raisonnement, pour arriver à la religion : la vraie religion se prouve au cœur, et nul n'est vraiment croyant s'il ne croit par le cœur. Vinet résumant cette preuve morale chez Pascal exprime le regret que le grand penseur ne l'ait pas jugée suffisante par elle-même et n'en ait cru pouvoir tirer qu'une « présomption très forte » en faveur du christianisme, tandis que l'apologie proprement dite résiderait dans les preuves historiques[2]. Plus tard, après les publications de MM. Cousin et Faugère (1843 et 1844), il fait à la preuve morale une place plus importante dans l'apologétique de Pascal[3]. — Mais tout cela empêche-t-il que Vinet n'ait jusqu'au bout reconnu une certaine valeur, et même une valeur considérable, à la preuve historique ? Sa pensée définitive sur l'importance des preuves interne et externe du christianisme peut être cherchée dans la page suivante des *Etudes évangéliques* : « Il est évident que Dieu a

[1] *Etudes sur B. Pascal*, 3me édition, p. 53-59 (cours de 1833).
[2] *Ibid.* p. 60-61, 67-68.
[3] *Ibid.* p. 111-112, 134-135.

voulu que sa religion, qui est une histoire, eût des preuves pareilles à celles de toute autre histoire. Il faudrait, pour méconnaître ce dessein, n'avoir pas ouvert la Bible, et pour le mépriser, mépriser Dieu lui-même. Aussi ne le méprisons-nous pas. Aussi bénissons-nous Dieu d'avoir donné cet appui à notre infirmité... Nous disons de cette démonstration ce que saint Paul a dit de la parole des prophètes : qu'elle est très ferme ; que l'étude de ces preuves a contribué pour beaucoup à la propagation et à la conservation du christianisme sur la terre. Nous souhaitons qu'on étudie ces preuves injustement méprisées des uns, témérairement négligées par les autres ; nous désirons même qu'en les réduisant à leurs éléments on les mette à la portée d'un très grand nombre de personnes. Mais après tout, trois choses demeurent certaines : la première, que ces preuves n'ont pas encore imposé silence à l'incrédulité... ; une seconde chose également certaine, c'est qu'après qu'on a cru sur ces preuves-là, il reste encore une œuvre plus importante que la première, c'est de s'identifier par l'âme avec les vérités que l'on a reçues par l'esprit, et cela c'est proprement la foi ; la troisième enfin, c'est que très heureusement cette dernière œuvre non seulement complète la première pour beaucoup de personnes, mais suffit à elle seule et remplace toute autre démonstration... Oui, la vérité a ses preuves en elle-même, et quand nous nous munissons de preuves extérieures pour croire cette vérité, c'est dans le fond comme si nous allumions une chandelle pour voir le soleil. Il en est ainsi pourtant, et puisqu'il en est ainsi, sans doute il le fallait... Dieu a mis à notre disposition cet ensemble de preuves historiques dont la combinaison offre dans ses détails les mêmes sujets d'admiration que les particularités les plus exquises du monde organique. Au moyen de ces preuves il nous conduit jusqu'à la porte du sanctuaire : à nous maintenant de rester dehors ou d'entrer. Nous pouvons rester sur le seuil et y rester éternellement, ayant dans la main les titres qui nous donnent le droit d'entrer ; mais si un dernier pas (et ce pas décisif vaut mille fois la route que nous venons de faire), si une dernière impulsion qui est divine nous fait entrer, je

veux dire, si nous nous mettons dans un rapport personnel et intime avec la vérité, qui vient de nous être certifiée, alors nous croyons d'une foi nouvelle et sur des preuves nouvelles; et pour ce qui nous concerne, nous n'avons plus besoin des témoignages extérieurs qui ont préparé notre foi, comme aussi nous n'avons plus souci des difficultés extérieures par lesquelles on chercherait à l'ébranler[1]. » Et ailleurs : « Tous ces soins (concernant l'examen des preuves historiques de la religion chrétienne) sont recommandables, nécessaires, et nous n'avons garde de vous détourner d'une étude trop négligée aujourd'hui, et sans laquelle il est à craindre que plusieurs n'en viennent jamais à contempler Jésus-Christ; mais après tout, ces travaux ne valent pas tous ensemble et ne sauraient remplacer le regard que nous réclamons, et ce regard tout seul les a bien souvent remplacés[2]. »

Dans son estimable mémoire sur *Alexandre Vinet, moraliste et apologiste chrétien*[3], M. J. Cramer, professeur à Groningue, résume comme suit la pensée de Vinet sur la preuve externe : « Vinet faisait grand cas de cette démonstration historique. Il était fermement persuadé que le christianisme a un caractère historique... En cette qualité, il était à ses yeux, non quelque chose de subjectif, mais quelque chose d'objectif. Les faits de l'Evangile ne dépendent en aucune manière de nos conceptions. Les règles de la critique sont immuables... Celui qui a une pareille idée du christianisme ne peut pas dédaigner la démonstration historique. Aussi Vinet l'appelle-t-il l'une des deux voies par lesquelles on parvient à la conviction de la vérité du christianisme. Tandis qu'il y a des personnes qui y parviennent en une fois par une expérience intérieure, il en est d'autres qui « sont amenés au christianisme par des arguments histo- » riques ou extérieurs; ils se prouveront la vérité de la Bible » comme on se prouve la vérité de toute histoire; ils s'assu- » reront que les livres qui la composent sont bien du temps » et des auteurs auxquels on les rapporte. Cela posé, ils con-

[1] *Etudes évangéliques*. Les précautions de la foi. 2me édition, p. 137-139.
[2] *Etudes évangéliques*. Le Regard, p. 28.
[3] Traduit par Th.-A. Secrétan. Lausanne, 1884, p. 155-158.

» fronteront les prophéties renfermées dans ces anciens do-
» cuments avec les événements qui sont arrivés des siècles plus
» tard ; ils s'assureront de la réalité des faits miraculeux rap-
» portés dans ces livres, et en concluront l'intervention né-
» cessaire de la puissance divine...[1] »

« Cette démonstration a une grande valeur... Toutefois, elle n'est pas *suffisante* pour parvenir à une conviction inébranlable de la vérité du christianisme. Ces preuves peuvent être pour plusieurs une préparation à la foi, et un appui excellent pour les chrétiens peu affermis, mais elles ne donnent pas la foi elle-même. »

IV

« Il n'y a, » à entendre M. Astié, pour Vinet, « pas d'autre autorité en matière religieuse que celle de la vérité se légitimant elle-même au cœur de l'homme[2]. » « Vinet ne croit presque plus à une doctrine révélée[3]. » Ce *presque plus* trahit chez M. Astié un reste de scrupule à l'endroit de la vérité de son assertion, et il est obligé en effet de convenir que Vinet n'a pas franchi explicitement le dernier pas qui aurait consisté à « reconnaître que l'Evangile ne proclame ni un système de dogmes ni un dogme quelconque. » Mais « ces derniers échos d'intellectualisme sont plutôt dans son langage que dans sa pensée et dans son intention » et sont le fait d'une « terminologie défectueuse[4]. »

Ne disputons pas sur les intentions de Vinet dont il ne nous a point fait confidence, et tenons-nous-en à ce qu'il a dit, puisque apparemment il a su ce qu'il disait. Textes en main, est-on en droit d'affirmer que Vinet n'admet en matière de foi d'autre autorité que celle de la vérité se prouvant à la conscience et qu'il incline à rejeter l'idée d'une doctrine révélée ?

Telle n'est pas l'impression de M. J. Cramer, que nous citions tout à l'heure : « Le christianisme, dit-il, était en premier lieu

[1] *Discours sur quelques sujets religieux*, 3me édition, p. 20.
[2] *Encyclopédie*, XII, p. 1115.
[3] *Ibid.* p. 1121.
[4] *Ibid.* p. 1121.

pour Vinet une *histoire*[1]. Non pas ce que les hommes ont pensé au sujet de Dieu et des choses divines, mais ce que Dieu a fait pour le salut de l'homme ; non pas ce que les cœurs de Jésus et d'autres hommes pieux ont ressenti,... mais ce qui s'est trouvé dans le cœur de *Dieu* et ce qui nous a été *révélé* en son Fils Jésus-Christ... Tout en insistant beaucoup sur l'élément subjectif dans la vie de la foi, Vinet tenait fermement à l'*objectivité* des faits. Il le prouve en identifiant continuellement le *christianisme* et l'*Ecriture sainte*, la *foi à la vérité du christianisme* et la *foi à la vérité de l'Ecriture sainte*[2]. »

Qui a raison, M. Astié ou M. Cramer ?

Sans doute, Vinet n'admet pas la théopneustie au sens de M. Gaussen. Il s'en explique nettement dans deux lettres à M. Verny, l'une du 5 janvier 1843, où il lui dit qu'il ne pourrait, en conscience, parler de ce sujet sans dire toute sa pensée, « qui est, je le crains, fort éloignée du système de M. Gaussen ; » l'autre du 21 juillet 1843, où il donne son entière approbation à la critique faite par M. Fréd. Chavannes de la *Théopneustie* dans la *Revue suisse*[3]. « Il faut savoir, dit M. de Pressensé, que cet article de M. F. Chavannes contenait la plus vigoureuse critique du livre du professeur de l'Oratoire de Genève, et qu'il avait rempli d'indignation tous les orthodoxes de la stricte observance[4]. » Mais il faut savoir aussi que cet article remarquable ne rènferme pas un mot qu'un théologien évangélique d'aujourd'hui ne serait prêt à signer, et qu'en combattant la théorie de M. Gaussen, M. Chavannes n'en affirmait pas moins énergiquement « l'inspiration, le caractère divin de vérité » de l'Ecriture, « l'autorité dogmatique de la Bible[5]. » L'approbation que lui donne Vinet ne prouve donc rien en faveur de la thèse soutenue par M. Astié.

[1] Ici et plus loin, c'est M. Cramer qui souligne.

[2] Ouvrage cité, p. 204-206. Cette identification marque, dit avec raison M. Cramer, une des « lacunes de l'éducation théologique de Vinet » (p. 207).

[3] *A. Vinet d'après sa correspondance inédite avec H. Lutteroth*, par E. de Pressensé, p. 243.

[4] *Ibid.* p. 244.

[5] *Revue Suisse*, IV, 1841, p. 327-338.

Au reste c'est M. de Pressensé qui le déclare : chez Vinet, « l'autorité, pour être acceptée, n'en est que plus puissante ; la conscience est la boussole et la vérité acceptée l'étoile polaire ;... la Bible conserve son autorité souveraine[1]. » Comment en douter, quand on parcourt à ce point de vue les ouvrages de Vinet ? Dans les *Discours* il écrit : « Le théologien reconnaît dans les faits révélés une donnée *supérieure* à toutes les données... Toute doctrine est tenue d'être raisonnable, ce qui ne veut pas dire que toute doctrine soit tenue d'être accessible à la raison ; rien n'empêche qu'elle n'accepte ce qui la surpasse[2]. » « Un petit enfant croit ce que lui dit son père... Le chrétien sait que son père a parlé : ce lui est assez. Il ne soumettra pas au contrôle de la sagesse humaine les communications authentiques de la sagesse divine. Après avoir cru que l'Evangile est de Dieu, il croira ce que dit l'Evangile ; » il ne se permettra pas de « prescrire à Dieu ce que Dieu doit dire, de réformer les axiomes de la doctrine révélée, de refaire la Bible après l'avoir acceptée [3]. » L'article de 1837 sur la seconde édition de l'*Arthur* de M. Guttinguer exprime le regret que l'Ecriture ne soit pas assez pour l'auteur « la première et la dernière des autorités ; elle seule est la vérité, rien que la vérité, toute la vérité ; » elle parle « la langue de Dieu, » on y trouve « la pensée de Dieu, sa pensée exacte, toute sa pensée[4]. » Dans une lettre du 31 août de la même année à M. Lutteroth, Vinet parle des « livres écrits sous la surveillance et la direction toute spéciale et ininterrompue de l'Esprit de Dieu » et de « l'autorité sans partage » que la Bible doit exercer sur l'individu, pour qui elle est « la seule autorité absolue [5]. »

L'*Homilétique*, professée par Vinet à Lausanne (dès 1837), renferme quelques passages très caractéristiques. Ainsi, sans insister sur la phrase où il parle de « l'Esprit qui a dicté

[1] *Etudes contemporaines*, p. 395 et 396.

[2] *Discours sur quelques sujets religieux*, 3me édition (1836), p. XII et XIII.

[3] *Ibid.* p. 198.

[4] *Littérature française au XIXme siècle*, III, 2me édition, p. 277 et 284.

E. de Pressensé, *A. Vinet d'après sa correspondance avec H. Lutteroth*, p. 241.

les saintes Ecritures » (p. 60), celui où il dit que « notre autorité sur les autres est d'autant plus grande que l'autorité de la Parole divine est plus grande sur nous-mêmes, » et celui où il demande si ce n'est pas « une chose gênante pour le prédicateur, que d'être obligé de reconnaître toujours une autorité extérieure, une autorité qui n'est pas en lui, qui n'est pas lui. » « La conscience et la raison, dit-il, acceptent la vérité et ne la créent pas ; la vérité est donnée : donnée comme un fait souverain, comme une pensée divine[1]. » Rappelons enfin ce qu'il écrivait en 1840 dans le *Semeur* : « Il faut, pour devenir chrétien, accepter les vérités de la Bible dans le sens et avec la simplicité où les prendrait un enfant[2]. »

Vinet aurait-il, plus tard, modifié ses vues sur la Bible et sur l'autorité en matière de foi ? Je ne pense pas qu'il soit possible de le prouver ; je pense même qu'il est aisé d'établir le contraire. Jusque dans ses derniers écrits, la révélation divine est identifiée avec la Bible et la vérité de celle-ci se confond avec celle du christianisme. Voyez, par exemple, dans les *Nouvelles études évangéliques*, le début du discours sur l'Intelligence humaine jugée par saint Paul : « C'est le témoignage réuni de David et de saint Paul que nous vous apportons aujourd'hui. Ou, pour parler plus exactement, c'est celui du Saint-Esprit... C'est le Saint-Esprit qui déclare que l'homme naturel est destitué d'intelligence... Voilà ce qui, selon l'Ecriture sainte, manque à l'homme et à tout homme[3]. » Il écrit dans les *Etudes* : « Il n'y a pas à choisir dans l'Evangile ; tout est à prendre, rien à laisser[4]. » Dans le discours sur la convoitise de la pensée, il dit : « Le christianisme se donne pour une révélation ; il vient nous découvrir des choses cachées... La religion propose à notre foi des mystères, c'est-à-dire des vérités inaccessibles à notre intelligence... Auriez-vous prétendu que la révélation vous révélât toutes choses ? N'avez-vous pas dû vous attendre à voir un mystère surgir de chaque révélation ? Et parce qu'il vous est

[1] *Homilétique*, nouvelle édition, p. 218 et 219.
[2] Voir *Théologie pastorale*, 2me édition p. 428.
[3] *Nouvelles études*, 2me édition, p. 48.
[4] *Etudes*, 2me édition ; le Regard, p. 39.

donné de connaître jusqu'à une certaine limite, avez-vous dû penser qu'au delà de cette limite il n'était point de vérité[1] ? » « Le principe du protestantisme a été de n'admettre d'autre autorité que celle de la Bible ; mais... un protestant est un homme qui examine avant de se soumettre. On voit que nous n'allons pas si loin que l'écrivain qui professait récemment qu'il est contraire à la liberté de se soumettre après avoir examiné[2]. »

Comment, en présence de ces textes, a-t-on pu émettre l'opinion que Vinet n'a pas nié seulement la doctrine de l'inspiration plénière ; « que son hétérodoxie allait plus loin, qu'elle portait sur l'inspiration elle-même au sens traditionnel et pas seulement sur son mode[3] ? » Comment M. Fréd. Frossard a-t-il pu dire : « Vinet niait bel et bien l'inspiration des écrits apostoliques et même, je crois, de tous les livres bibliques[4] ? » — On s'appuie sur sa lettre à M. Scholl, du 4 mai 1838[5], où il dit « qu'il a sur plusieurs points, plus ou moins graves, notamment sur l'inspiration des Ecritures, des vues très hétérodoxes, qui, je dois le dire, le sont devenues toujours plus à mesure que j'ai étudié l'Ecriture avec plus d'indépendance, de dépréoccupation et de candeur. » Mais ce qui ôte à cet aveu toute valeur probante en faveur de l'interprétation que nous combattons, c'est le fait qu'il est antérieur à plusieurs des affirmations de la divinité et de l'autorité de l'Ecriture que nous avons relevées ci-dessus et en particulier à la rédaction des *Etudes évangéliques* où se rencontrent quelques-unes des plus fortes d'entre ces affirmations. Comme on ne saurait prétendre que, si Vinet n'a pas dit toute sa pensée, il ait jamais dit ce qu'il ne pensait pas, il est très évident que ses scrupules sur la doctrine de l'inspiration ne portaient, dans sa pensée, nulle atteinte à l'autorité divine de la Bible et par conséquent avaient trait non

[1] *Nouvelles études*, p. 310, 316-317.

[2] *Ibid.* p. 323, note.

[3] M. H. Chavannes, dans la *Revue de théologie et de philosophie*, 1892, p. 233 et 234.

[4] *Ibid.* p. 234, note.

[5] Publiée dans le *Chrétien évangélique*, 1887, p. 463-465.

à l'inspiration elle-même, mais à la conception que s'en faisait la théologie du Réveil, au regard de laquelle ses idées plus libres pouvaient bien paraître de graves hérésies.

Les dernières leçons de Vinet renferment une affirmation très explicite de l'autorité doctrinale de Jésus-Christ. Cette autorité a un caractère absolu qui n'appartient à nulle autre parole que la sienne. « Jésus-Christ avait conscience de l'autorité de sa parole. En diverses rencontres, il voulut que cette parole suffît à ceux qui l'écoutaient pour reconnaître en lui plus qu'un prophète, l'inspirateur de tous les prophètes ; plus qu'un homme... Quand Jésus parle, c'est la lumière qui se montre, non à travers un milieu, mais directement et en elle-même... Sa parole fait partie de sa manifestation ; elle est divine comme tout ce qui le manifeste... Il suffit de savoir que Jésus, parfaitement saint, s'est déclaré Fils de Dieu. Cette déclaration formelle, rapprochée du caractère qu'il a déployé, est en elle-même la preuve de sa divinité[1]. »

On voit que Vinet est profondément d'accord avec la théologie évangélique pour proclamer une autorité objective, extérieure à nous, pour reconnaître comme telle la révélation divine renfermée dans l'Ecriture et pour attribuer dans l'Ecriture à la parole de Christ le plus haut degré de l'autorité, l'autorité absolue[2]. On peut juger par là de quel côté il se rangerait dans les débats actuels sur cette matière et avec quel droit la « nouvelle école » prétend être fidèle à sa pensée dans les théories qu'elle émet sur l'autorité.

M. Astié, si sévère aujourd'hui pour la conception que se fait de l'autorité l'école évangélique,— conception qui est en somme celle à laquelle se rangeait Vinet, — M. Astié lui-même ne nous donnait-il pas raison sur ce point lorsqu'il écrivait, il y a plus

[1] *Nouvelles études*, p. 363 et 365.

[2] Déjà en 1828, il écrivait à Leresche : « La distance est infinie entre Christ et le plus saint d'entre les hommes...; l'autorité morale de Paul n'est pas la même que celle de Jésus » (*Lettres*, I, p. 164). L'accent mis dans les dernières leçons sur le caractère unique de l'autorité de Jésus n'implique donc nullement chez lui un changement de vues sur l'autorité des apôtres.

de trente ans de cela, il est vrai : « Vinet va jusqu'à prévoir le cas d'un conflit entre la conscience et les prescriptions divines, à tel degré du développement ; et il n'hésite nullement à donner le pas au Créateur sur la créature. « Quelle que soit, » dit-il, la dignité de la conscience, dignité qu'elle emprunte » de Dieu, Dieu ne veut pas être supplanté par elle. Bien loin » de se dessaisir pour elle d'aucun de ses droits, bien loin » d'abdiquer en sa faveur, comme on paraît le supposer, Dieu » qui ne veut pas que la prescription s'établisse contre ses » titres, Dieu a quelquefois ordonné à la conscience elle-même » de se taire devant lui... » Voilà qui est suffisamment clair. La vérité en dehors de nous, la vérité objective n'est pas sacrifiée un seul instant à la vérité subjective, à la vérité en nous[1]. »

Et cela est, en effet, très clair !

V

Il ne suffit pas de parler de la crise qu'a traversée la pensée de Vinet. Il est hors de doute, en effet, qu'il a senti douloureusement un « conflit entre les conceptions religieuses librement acquises par lui et la doctrine généralement acceptée autour de lui[2]. » La question qu'il faudrait élucider serait celle de savoir sur quels points au juste et dans quelles limites a existé ce conflit, jusqu'à quelles profondeurs a porté la crise, qu'on ne saurait nier. Vinet aurait-il — sans avoir pu ou osé s'en expliquer publiquement — intérieurement renié le christianisme traditionnel, et la théologie nouvelle qu'il appelait de ses vœux était-elle dans la ligne de ce qu'on appelle aujourd'hui la nouvelle école ? On nous l'affirme. Examinons.

Parmi les indices de la crise, il faut rappeler en première ligne la lettre à Erskine du 25 novembre 1844. Il ne peut, dit-

[1] *Esprit de Vinet*, I, p. XXXIII. — Juger d'après cela l'assertion de M. H. Chavannes, que Vinet « a inauguré le règne de cet individualisme, de ce subjectivisme, qu'on reproche si fort, MM. Godet entre autres, à la théologie moderne » (*Revue de théologie et de philosophie*, 1892, p. 233).

[2] E. de Pressensé, *A. Vinet d'après sa correspondance avec H. Lutteroth*, p. 266.

il, enseigner selon la confession de foi tacitement convenue entre l'Eglise et ses ministres. « Sur plusieurs points qui sont tenus pour importants, qui le sont peut-être, je ne puis pas parler comme l'Eglise... Mes doutes sont plus instinctifs que raisonnés ou scientifiques, et je dois convenir qu'il est plus d'une de mes vues en faveur de laquelle je n'ai pas, au moins d'une manière claire et décisive, le témoignage de l'Ecriture[1]. » Le 29 août 1846, il écrit au même : « Le christianisme, pour moi, n'est ni exclusivement, ni par excellence, celui qu'on nous prêche depuis vingt-cinq années. Je crois cette formule impuissante et usée à l'égard des masses ; c'est un réchauffé très refroidi du XVIe siècle... Mais, ou je me trompe beaucoup, ou la nouvelle forme de l'ancienne et éternelle vérité se prépare dans les esprits, et plus tard, après notre mort, l'homme nécessaire se trouvera[2]. »

La crise datait de loin. Sans parler de la lettre à Scholl déjà citée (1838), il écrivait en 1839 à Mme Aug. de Staël : « On peut ne pas voir certaines difficultés ; mais quand on les a vues, on ne peut pas les renvoyer sans solution, » et en 1840 il parlait à Mme Forel des écrits bibliques comme d'écrits plus humains que ne le concède « une orthodoxie peu intelligente[3]. » On peut remonter plus haut et voir dans la lettre à Leresche du 19 décembre 1823 combien son esprit et sa conscience se sentaient peu à l'aise vis-à-vis de l'orthodoxie du Réveil, dont il ne pouvait accepter toutes les formules[4].

Sur quels points ont porté les doutes de Vinet, et que rejetait-il, vers la fin de sa vie, des doctrines de l'orthodoxie ? Malgré la rareté des indices que nous possédons, il n'est pas trop difficile de répondre. D'une manière générale, ce sont les allures trop dogmatiques, c'est l'intellectualisme du Réveil qui le froisse. Il écrit à Erskine : « Bien des réformes font besoin... La première devrait porter sur la forme et sur le fond même de la prédication ; il faudrait revoir notre théologie... Je ne

[1] *Lettres*, II, p. 251 et 252.
[2] *Ibid.* p. 366 et 367.
[3] *Ibid.* p. 79 et 118.
[4] *Lettres*. I, p. 35 et 36.

saurais vous dire combien l'uniformité qui règne dans nos prédications me semble factice, superficielle. On débite un chapelet de dogmes à peu près comme les catholiques débitent leur chapelet d'oraisons... On déclame contre le mérite des œuvres et l'on ne voit pas qu'on en est tout imbu lorsqu'on prétend être sauvé par des doctrines : c'est un *opus operatum* comme un autre... Je crois qu'on répondrait à un désir assez général, quoique inconscient, en remplissant la prédication d'une substance nouvelle, en prêchant un christianisme plus intérieur, en ouvrant aux âmes les trésors de cette prédication de la justice qui abonde dans les discours de notre Seigneur [1]. » Dans la lettre citée de 1823, il relevait déjà chez les représentants du Réveil « de singulières illusions, une tendance systématique et exclusive [2]. » Outre la conception littéraliste de la Bible, c'était sans aucun doute la notion tout intellectuelle de la foi, l'assurance du salut présentée comme le résultat d'un syllogisme, l'importance attachée à l'acceptation d'un certain système, à l'emploi de certaines formules, qu'il repoussait avant tout dans la théologie du Réveil. Il réclamait, dans la prédication comme dans la vie, une tendance plus morale, plus pratique, moins exclusivement dogmatique. Si la couleur générale ne lui allait pas, on peut croire que plus d'un point particulier le heurtait. La doctrine de l'élection, par exemple, telle qu'elle était proclamée par plus d'un représentant autorisé du Réveil, ou celle de la corruption totale de la nature humaine. Mais Vinet n'a pas relevé ces points particuliers. Il en est un seul, le plus important de tous sans doute, sur lequel, à plus d'une reprise, il a indiqué son dissentiment, c'est le dogme de l'expiation. « Je ne puis croire à la substitution, » dit-il à Erskine. « La translation de la coulpe du coupable sur l'innocent est décidément contredite par nos notions morales, » écrit-il [3].

[1] *Lettres*, II, p. 362 et 363.

[2] *Ibid.* I, p. 36.

[3] *Lettres*, II, 252 et 408. — Je pense que sur un autre point, à l'égard duquel nous n'avons que des données insuffisantes, le dogme de l'éternité des peines, Vinet n'était pas loin d'abandonner la conception tradition-

Cela prouve-t-il, de la part de Vinet, l'abandon des doctrines essentielles et caractéristiques du christianisme traditionnel, de ce qu'on appellerait aujourd'hui l'orthodoxie évangélique? Absolument pas. Ce qu'il repousse, ce sont les formules, c'est le système du Réveil; c'est la conception juridique de l'expiation, ce n'est pas le fait même de l'expiation, ni l'enseignement biblique sur cette matière[1]. En veut-on la preuve péremptoire? Qu'on relise l'avant-dernière page de sa dernière leçon : « Voici un second Adam qui, exerçant en sens inverse du premier la mystérieuse loi de solidarité que le premier avait exercée, absorbe en lui, en lui seul, la peine qu'un seul avait fait déborder sur tous... Ce torrent qui découlait d'Adam et qui submergeait la terre entière, Jésus-Christ le détourne, l'attire et l'absorbe... Il était convenable, c'est-à-dire absolument nécessaire, que l'auteur de notre salut fût consacré par les souffrances (Héb. II, 10);... qu'il reçût la sanction de son œuvre et portât les souffrances que nous devions porter. Sans cela, il n'était pas l'homme, le représentant de l'homme[2]. »

VI

Concluons. Sur aucun des points essentiels en litige aujourd'hui, nous n'avons vu Vinet se placer sur le terrain qu'a choisi la « nouvelle école. » Sur tous ces points, nous sommes en droit d'affirmer qu'à moins qu'elle n'eût subi une révolution profonde, le développement de sa pensée l'eût mis en opposition flagrante avec les enseignements de cette école. Un christianisme dépourvu de l'autorité objective de la Parole de Dieu contenue dans l'Ecriture, dépouillé de la divinité essentielle du Christ, de l'incarnation, de l'expiation des péchés, — voulez-vous savoir ce qu'il en eût dit? Ecoutez-le, dans les

nelle (voir M. Pétavel-Olliff, *le Problème de l'immortalité*, I, p. 297 et suiv.). Mais ce point est d'importance secondaire.

[1] Comme le reconnaît M. de Pressensé, p. 266 de la correspondance avec Lutteroth.

[2] *Nouvelles études*, p. 378 et 379. — Voir dans l'*Esprit de Vinet*, I, p. 46 et 47, quelques remarques (à propos du livre de M. Jacques Martin) qui jettent du jour sur la portée de la négation de la substitution chez Vinet.

Précautions de la foi : « L'hérésie ne nie point, ou si elle nie, c'est en affirmant. Elle honore la religion, elle veut la ramener à sa pureté primitive. C'est une respectueuse incrédulité. Que cet hommage ne vous abuse pas. Ne soyez pas assez simples pour vous laisser rassurer... Surtout ne vous laissez pas trop frapper de ce qui se montre de vrai, au premier aspect, dans chacune des erreurs qui vont à diminuer la plénitude de Christ... Ne voyez pas seulement s'il y a de la vérité dans l'opinion qu'on vous propose : il y en a nécessairement; il y en a toujours; mais la question est de savoir si quelque autre vérité, qui devait servir de complément ou de contre-poids à celle que vous remarquez, n'a point été supprimée... L'hérésie arbore, et souvent de très bonne foi, le drapeau de Jésus-Christ; elle peut d'autant plus paraître chrétienne qu'elle croit l'être et qu'elle n'annonce d'autre intention que d'épurer, de simplifier la dogmatique traditionnelle, ou de découvrir dans les paroles de l'Ecriture un sens plus intime et plus exquis que celui que le vulgaire a coutume d'y trouver[1]. »

Ce n'est pas nous qui parlons ainsi, c'est Vinet.

Nous demandons maintenant où est le Vinet de la légende et où celui de l'histoire?

[1] *Etudes évangéliques,* p. 146, 147, 136.